

	
Délibération n°8	Conseil Municipal du 13 décembre 2021
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.5 – Finances- subventions
<p>Le Lundi Treize Décembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 25%; float: left; margin-right: 10px;"> <p>Date de convocation : 06/12/2021</p> <p>Membres présents : 26 puis 27 (Madame Andréa ÉLYSÉ arrive à 19 h 15)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 15/12/2021</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Mesdames Sophie DENEUX et Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ (Arrivée à 19 h 15) à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 30</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ANDRÉ.</p> <p>Objet : Rénovation énergétique des logements de la Brigade de Gendarmerie - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2022).</p>	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Travaux de rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie. Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à investissement local 2022

Vu les articles L. 2334-42 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 22 novembre 2021 fixant les modalités d'emploi de la Dotation de soutien à l'investissement local 2022,

Vu les priorités thématiques éligibles au titre de la programmation 2022 dont les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics,

Vu les financements pouvant être sollicités pour ce type d'opération,

Considérant :

- les installations vieillissantes et obsolètes des installations de chauffage, d'une part, et l'état de vétusté des menuiseries des logements de la Brigade de gendarmerie, d'autre part ;
- que ces dysfonctionnements et non-conformités génèrent des surconsommations d'énergie et n'assurent aucun confort aux occupants des lieux ;
- que par conséquent, il est nécessaire de procéder à une rénovation thermique des logements par des travaux de remplacement des menuiseries et des installations de chauffage ;
- que les objectifs visés à travers cette opération permettront :
 - un impact financier et écologique
 - d'assurer la pérennité des bâtiments
 - d'offrir aux occupants un confort des lieux sain et sécurisé
- que les travaux de rénovation thermique répondent à l'une des priorités thématiques de l'Etat que, par conséquent l'opération est éligible à la DSIL 2022
- le coût estimatif des travaux qui s'élève à la somme de 161 198,84 €uros ;
- le plan de financement qui s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Remplacement des menuiseries et pose de volets roulants.....17 506,89 €	DSIL 40 % (sollicité)..... 64 479,53 €
Pose chaudières à condensation..... (logements 1 à 17)..... 40 777,22 €	CEE (non défini)
Réfection réseau chauffage & installation radiateurs & robinets thermostatiques 102 914,73€	FONDS PROPRES..... 96 719,31 €
-----	-----
TOTAL DEPENSES..... 161 198,84 €	TOTAL RECETTES 161 198,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'opération de rénovation thermique des logements de la Brigade de Gendarmerie selon plan de financement repris ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DSIL à hauteur de 64 479,35 €uros soit 40 % du montant total HT des travaux.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

